

| |
|--|
| GROUPE GESTION DU BOCAGE Réunion du 19/09/07 |
|--|

Liste des personnes présentes :

| | |
|------------------------------|--|
| Anquetil Hubert (FR CUMA) | Houseaux Michael (PNR Normandie Maine) |
| Vinet Armelle (CA 49) | Garreau Emmanuel (CA 49) |
| Montailler Emmanuel (CA 85) | Meghazi Abdallah (CA 72) |
| Bonnet Franck (CG 44) | Grosbois Xavière (ONCFS) |
| Meyer Isabelle (CAC Cholet) | Messenger Laure (IIBSN Sèvre Nantaise) |
| Gabory Yves (Mission Bocage) | Becot Ambroise (Mission Bocage) |
| Guillou Erwan (LPO 49) | Marchadour Benoit (coordination LPO) |
| Beaumont Nicolas (FDC 49) | Tertrais Laurent (EDEN) |
| Chalopin Alain (FRC) | Clement Olivier (FRC) |

Rappel du contexte : (diaporama 1)

Le Conseil Régional a passé une convention de trois ans (2006/2008) avec la Fédération Régionale des Chasseurs pour que celle-ci s'occupe de coordonner un groupe régional sur la thématique de la biodiversité des complexes bocagers. L'objectif final étant de déterminer, grâce aux acteurs, la place que peut jouer le Conseil Régional dans la préservation de la biodiversité de ces milieux (haies, mares et prairies). La première année a permis à la FRC de rencontrer environ 80 organismes, aujourd'hui recensés dans un annuaire des référents, mis en ligne sur le site internet de la FRC (www.frc-paysdelaloire.com). La deuxième phase de travail commence actuellement par une première réunion de groupe, qui aborde toute la thématique « gestion » des bocages, pour essayer de faire ressortir des priorités régionales et ainsi donner une place à part entière à ces milieux dans le cadre de la future politique environnementale du Conseil Régional. En effet les boisements linéaires ne sont pas ou trop peu pris en compte dans les politiques forestières et agricoles (linéaire inférieur à 4m de large). Les complexes bocagers ont besoin d'être mieux identifiés pour une meilleure reconnaissance (exceptée dans les milieux remarquables : natura 2000...).

Stratégie d'intervention Conseil Régional :

Le groupe insiste sur le fait que la politique bocagère régionale devra faire l'objet d'une consultation préalable auprès des multiples acteurs concernés : départements, association des maires, instances agricoles... afin d'avoir une position partagée sur les enjeux et les objectifs régionaux en faveur des complexes bocagers. Cette politique bocagère devra s'articuler sur un programme durable et validé par l'ensemble des acteurs.

Echelle de travail pour les complexes bocagers :

Le groupe s'accorde sur le fait qu'une politique régionale bocagère doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire régional et éviter de créer de nouveaux zonages. Les complexes bocagers sont présents sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec des enjeux différents (création, préservation, valorisation, restauration).

Pour la mise en place de projets de territoire, une échelle de travail « pays » ou « bassin versant » semble pertinente. La commune correspondant à une échelle minimale de travail.

Thématiques de travail à l'échelle régionale :

Différentes propositions d'études au niveau régional ont été émises à savoir :

- *Etablir un « guide régional » sur les itinéraires de gestion*
- *Aide ponctuelle à un projet sur les « Végétaux natifs », dans le but de régionaliser certains protocoles de mise en œuvre et multiplier les projets si cela fonctionne.*
- *Etude sur le changement climatique via le bocage*
- *Haie biodiversité-viticulture-auxiliaires*

Outils de préservation des complexes bocagers : (diaporamas 2 et 3)

Le préalable avant d'engager des projets de territoires et la mise en place de plans de gestion bocagers, est la réalisation d'un diagnostic. A travers les expériences de chacun et pour répondre à un objectif régional d'avoir une vision globale de l'état du bocage, le groupe précise que ce diagnostic doit être simple et peu coûteux en investissement et en étude.

La discussion est alimentée par deux présentations des indicateurs nécessaires à relever pour la réalisation d'un diagnostic haie et mare sur un territoire (Mission Bocage – Groupe Mare 49).

Le groupe précise qu'une simplification est encore possible et précise les objectifs attendus du diagnostic :

- Outil de sensibilisation à destination du local afin qu'il prenne conscience des enjeux bocagers sur son territoire, s'approprie le dossier et engage une démarche de projets bocagers.
- Outil de vision globale de l'état du bocage et de suivi à l'échelle régionale.

Le groupe indique également que l'opérateur local a un rôle important dans l'animation de la démarche et dans sa connaissance du terrain étudié.

Il est précisé que l'avantage de cet outil simple et léger est qu'il permet de prendre en considération toutes les actions qui sont déjà engagées sur certains territoires (évite les doublons et de refaire le travail) et qu'il peut être complété selon la demande du local ou d'enjeux spécifiques (diagnostic « à tiroirs »).

Le pôle bocage indique qu'il est prévu pour l'année 2008, la mise en place d'expérimentations afin de tester sur le terrain la pertinence de l'outil et de chiffrer les coûts de la démarche diagnostic.

Une prochaine réunion du groupe d'ici la fin de l'année (décembre 2007) permettra de valider ce tronc commun diagnostic et valider des territoires tests.